



Assemblée publique

District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 décembre 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 140 / 2022 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'agrandir la zone CLI-2017 à même une partie de la zone COL-2020 à proximité du boulevard Jean-XXIII.
- 2 Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS # 1 et 2

Objet :

- Agrandir la zone CLI-2017 à même une partie de la zone COL-2020.
- Créer une disposition spéciale afin de limiter l'entreposage.

Zones visées :

La zone CLI-2017 (Commerciale lourde et industrielle) est située approximativement au sud-est du boulevard Jean-XXIII, de part et d'autre d'une partie de la rue Charbonneau.

La zone COL-2020 (Commerciale locale) est située approximativement de part et d'autre d'une partie du boulevard Jean-XXIII, à l'ouest du boulevard St-Jean.

- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 17 janvier 2023 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Ce projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

- 6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :
 - la description ou l'illustration des zones visées par le projet de règlement n° 140/2022;
 - le projet de règlement n° 140/2022.

Trois-Rivières, ce 21 décembre 2022.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002